

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

CONJOINT DE FRANÇAIS

<p>Vous devrez présenter les originaux et fournir les photocopies des documents mentionnés. TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ</p>	Cadre réservé à l'administration
Attestation de communauté de vie à signer <u>en présence de l'administration ET du conjoint</u>	
En cas de 1ère demande et si vous êtes en situation irrégulière sur le territoire français : 50€ en timbres fiscaux	
En cas de 1ère demande : Visa long séjour famille de français	
Passeport original (pages d'identité, visa, cachets d'entrée et de sortie). À défaut de passeport, ma carte nationale d'identité ou ma carte consulaire accompagnée d'une attestation de demande de passeport avec photo	
Un extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance, si besoin traduit par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français	
Un justificatif de domicile <u>datant de moins de six mois</u> : - facture (électricité, gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou bail de location ou quittance de loyer (à l'exception de celle fournie par un particulier) ; ou taxe d'habitation ; - en cas d'hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ; - en cas d'hébergement par un particulier : . une attestation d'hébergement datée et signée. . photocopie de la carte d'identité ou de séjour de l'hébergeant ; . facture (électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet) de l'hébergeant	
2 photographies d'identité récentes et parfaitement ressemblantes et non coupées, non scannées, et conformes au minimum à la norme ISO/ IEC 19794 – 5 : 2005	
Une enveloppe timbrée à votre nom, prénom et adresse	
Formulaire de demande de titre de séjour complété et signé	
En cas de renouvellement : copie de votre titre de séjour	
Livret de famille, avec la traduction le cas échéant, ou acte de mariage récent (si le mariage a été célébré à l'étranger, la transcription du mariage sur les registres de l'état civil français est obligatoire)	
Carte nationale d'identité en cours de validité ou certificat de nationalité française de moins de 6 mois du conjoint	
En cas de 1ère demande : tous documents permettant d'établir, pour les six derniers mois, la communauté de vie (1 document par mois) : (quittances de loyer, factures EDF, relevés de compte bancaire, avis d'imposition, fiches de paie, factures téléphoniques, etc), sauf si la vie commune a été rompue en raison de violences conjugales qui pourront être justifiées par tous moyens (dépôt de plainte, jugement de divorce, condamnation du conjoint pour violence, témoignages, attestations médicales...) ou en raison du décès du conjoint (acte de décès). [Documents à présenter par les ressortissants algériens uniquement si le mariage date de plus d'un an lors du dépôt du dossier de demande.]	
En cas de renouvellement : tous documents permettant d'établir, pour les six derniers mois, la communauté de vie (1 à 2 documents par trimestre) : (quittances de loyer, factures EDF, relevés de compte bancaire, avis d'imposition, fiches de paie, factures téléphoniques, etc), sauf si la vie commune a été rompue en raison de violences conjugales qui pourront être justifiées par tous moyens (dépôt de plainte, jugement de divorce, condamnation du conjoint pour violence, témoignages, attestations médicales...) ou en raison du décès du conjoint (acte de décès).	
Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en situation de polygamie sur le territoire français (si le demandeur est marié et ressortissant d'un État autorisant la polygamie)	
Attestation de l'OFII de l'assiduité aux actions décidées dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine (ou de Contrat d'Accueil et d'Intégration) à remettre au 1 ^{er} renouvellement	
Certificat médical délivré par l'OFII à remettre au moment de la remise du titre	à remettre lors de la remise de titre

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° AGDREF :

dossier complet

dossier incomplet

→ au besoin, date du courrier de demande de pièces complémentaires :